



# La Parentalité

## Vous allez devenir parent ou vous l'êtes déjà ?

La parentalité est un moment magique de votre vie. Elle s'accompagne de changements très importants qui vont affecter votre quotidien. Vous allez devoir apprendre un nouveau rôle avec probablement quelques moments de doutes ... et fort heureusement aussi rencontrer beaucoup de joies !!!

### *Comment deux cellules deviendront en 9 mois un beau bébé ?*

Dans ce mémo, nous laisserons la réponse à cette question à votre imaginaire mais surtout à votre médecin.

#### **Pour tout le reste :**

Temps de travail et congés

Mode de garde et prestations enfance

Primes, impacts sur votre rémunération et votre retraite

La CFE-CGC vous accompagne pour vous présenter vos droits et les différents dispositifs existants !  
La CFE-CGC est à vos côtés dans ce moment magique pour répondre à l'ensemble de vos questions : quels sont vos droits ? les contacts utiles ? les démarches à effectuer ? les informations liées aux COSOG... ?

#### **La CFE-CGC défend vos intérêts et demande :**

Un meilleur accompagnement des RH sur le sujet avec un interlocuteur unique (tempo/démarche administrative)

Doubler le supplément familial de traitement avec une meilleure équité dès le premier enfant.

Une augmentation du nombre de places en crèches

Il est peu de mots qui ont autant de résonance :  
**Être parent**

## Dérogation prénatale/postnatale journalière

En tant que femme enceinte, vous bénéficiez d'une dérogation horaire d'une heure par jour dès la déclaration de grossesse jusqu'au départ en congé de maternité et au retour de ce dernier, il s'applique également jusqu'aux 18 mois de l'enfant. Cette règle est valable également pour l'adoption.

De plus, une demande d'entrée en télétravail régulier ou ponctuel, de la future mère, est étudiée avec une attention particulière pour réduire de temps des déplacements.

La grossesse peut conduire à une dérogation des 2 jours de présence sur site obligatoires : le TOD peut être utilisé pour des situations individuelles particulières.



## Congé Maternité

Situation Familiale	Durée Congé Prénatal	Durée Congé Postnatal	Durée Congé Maternité
Vous attendez votre 1er enfant	6 Semaines	10 Semaines	16 Semaines
Vous attendez votre un enfant et vous avez déjà un enfant à charge	6 Semaines	10 Semaines	16 Semaines
Vous attendez un enfant et vous avez déjà au moins deux enfant à charge	8 Semaines	18 Semaines	26 Semaines
Vous attendez des Jumeaux	12 Semaines	22 Semaines	34 Semaines
Vous attendez des Triplés ou plus	21 Semaines	22 Semaines	46 Semaines

Sous certaines conditions il est possible d'ajuster le congé prénatal et postnatal. Cependant, la durée du congé global maternité doit être respectée.

*La rémunération est maintenue pendant toute la période du congé de maternité pour les fonctionnaires, ou dès lors que la salariée, le CDP ou l'apprentie a plus de 6 mois d'ancienneté. Le congé de maternité n'a pas d'impact sur le calcul de l'intéressement.*

## Congé Paternité



- **Congé légal de naissance** de 3 jours (père ou du co-parent) : il peut être pris dans un délai de 15 jours suivant la venue de l'enfant.
- **Congé paternité** : 25 jours calendaires\* décomposés :
  - une période obligatoire de 4 jours calendaires prise immédiatement après les 3 jours de congé de naissance,
  - une période de 21 jours calendaires : les jours peuvent être pris en une seule fois ou être fractionnée en deux périodes au maximum.

Chacune des périodes doit comporter une durée minimale de 5 jours. *En cas de naissance multiple, cette seconde période passe à 28 jours calendaires.* Ce congé doit débuter dans un délai de 6 mois suivant la naissance de votre enfant.

\*Les jours calendaires s'entendent par jours de la semaine, samedi, dimanche et jour férié compris.



## Congé de Naissance CDC

Un congé postnatal de 28 jours calendaires\* (congé de naissance CDC) est possible à la demande de la mère ou du père ou du co-parent.

Ce congé doit être utilisé dans l'année qui suit la naissance (c'est à dire durant les 12 premiers mois de l'enfant). Il est non fractionnable et est cumulable avec les autres droits (congé maternité, congé paternité).

\* Les 28 jours calendaires s'entendent par jours de la semaine, samedi, dimanche et jour férié compris.

## Congé d'Adoption

Tout comme les congés maternité et paternité, les congés d'adoption peuvent immédiatement succéder aux 3 jours de primo congé d'adoption pour l'arrivée du ou des enfants. Les congés d'adoption ont une durée qui varie en fonction du nombre d'enfants déjà à charge et du nombre d'enfants adoptés.

Enfant adopté(s)	Enfant déjà dans la fratrie	Durée Congé Adoption
1	0 ou 1	16 semaines
1	2 ou +	18 semaines
2	Sans condition	22 semaines



## Congé de Présence Parentale (non rémunéré par la CDC)

Il permet de s'occuper d'un enfant gravement malade, porteur d'un lourd handicap ou victime d'un accident.



**Prime de Naissance (COSOG)**

**CESU (COSOG)**

Le COSOG propose des CESU pour le financement d'une garde d'enfant

**Prime IPSEC possible**  
(accordée sous certaines conditions)

**Autres prestations COSOG**

Le COSOG propose des prestations spécifiques liées aux enfants (Noël, rentrée scolaire...)

## Crèches

L'arrivée d'un enfant est synonyme de changements à tous les niveaux et la recherche anticipée de solutions d'accueil en petite enfance est primordiale pour la reprise d'une activité professionnelle. Chaque année, pour accompagner l'ensemble des collaborateurs dans leur parentalité, la CDC offre à ce titre, un nombre de places limité en crèche à l'ensemble du personnel permanent et éligible sur des critères sociaux établis par la Mission Sociale Groupe. Cette campagne annuelle de demande de place est ouverte en début de chaque année via un flash infos mail qui détaille toutes les modalités.



Vous pouvez retrouver en détail toutes les absences liées à la parentalité sur [next](#)

# LA CFE-CGC SE RENFORCE !

## PEUX-TU TE PRESENTER ?

Je suis fonctionnaire de catégorie B et j'exerce mes nouvelles fonctions de chargé de mission syndicale depuis le mois d'avril 2023 au sein de l'équipe parisienne de la CFE-CGC.

Avant de rejoindre la nouvelle équipe, j'ai été gestionnaire opérations prestations clients au sein du Cosog pendant 7 ans. Cela m'a permis d'acquérir un savoir-faire sur différentes prestations sociales. Une belle expérience au service des collaborateurs du Groupe Caisse des Dépôts notamment sur la prestation crédit vacances dont j'avais la charge en binôme pendant 4 ans.



**Marc VIEIRA DA FONSECA SENGHOR**  
*Secrétaire d'administration Classe Supérieure, à Paris.*

## QUELLE AIDE T'A APPORTÉ LE SYNDICAT ?

Le soutien et l'écoute qu'il a su m'apporter avant même que je ne sois adhérent m'ont beaucoup aidé. Sur le plan professionnel, les perturbations notées à la fin des nombreux épisodes de la pandémie Covid 19 ont malheureusement mis à mal les habitudes de travail et le collectif qui en découlait. Les changements successifs et inopinés au sein des équipes managériales ont poussé certains collaborateurs à réclamer via les syndicats, une concertation avec la direction pour l'instauration d'une nouvelle façon de travailler qui était indispensable voire inévitable.

Tout au long de cette période complexe, la CFE-CGC est intervenue au fil de l'eau sans chercher à se mettre particulièrement en avant. La CFE-CGC se préoccupe plus des personnes et des négociations que de son image. Des analyses syndicales contradictoires et pas de ragots, du travail en profondeur et pas de gloriole !

## POURQUOI REJOINDRE LA CFE-CGC ?

Le sentiment de grande confiance instauré par l'équipe syndicale a énormément pesé dans ma décision de vouloir rejoindre la CFE-CGC.

En effet, j'ai eu plaisir à constater sur le long terme que le fil conducteur de la CFE-CGC restait toujours fidèle aux idées mises en avant et défendues dans l'accompagnement des collaborateurs sans aucune prise d'intérêt ou pré-négociation en aparté.

À la CFE-CGC, la diversité est naturellement présente à tous les niveaux et n'est jamais mise en avant comme un outil « People-marketing » : les agents, privés comme fonctionnaires, cadres ou non cadres, travaillent tous ensemble dans une synergie pour la défense d'un véritable dialogue social respectueux des autres syndicats, sans médisance aucune mais plutôt en centrant le cœur de leurs préoccupations syndicales sur des analyses et des actions clairement définies sans se dédire.

## QUELLE EST TON AMBITION POUR LA CFE-CGC ?

Cœuvrer pour la défense des droits des collègues en difficultés et une volonté farouche de vouloir réajuster en permanence, qualitativement et significativement des accords signés par une majorité syndicale qui perd peu à peu sa combativité face à la Direction et entérine des dispositifs qui ne servent pas au mieux les intérêts des personnels.

De concert avec l'ensemble des équipes CFE-CGC Parisiennes, Angevines et Bordelaises qui se sont renforcées, j'aimerais booster la dynamique de travail toujours dans cette volonté d'acquis et de négociations gagnant-gagnant à travers un dialogue clair et franc qui résume en finalité, l'ADN de la CFE-CGC.

